

# Faites Avanchets Faites Halloween

## Règlement

En raison de la crise sanitaire et pour le bon déroulement de la manifestation, l'ensemble des mesures et recommandations émises par les autorités cantonales et fédérales sont à suivre <https://www.ge.ch/covid-19-se-proteger-prevenir-nouvelle-vague/regles-hygiene-conduite>

Dès 12 ans sont obligatoires :

- L'inscription à la manifestation  
*Donne accès les 2 jours d'événement aux animations, buvette et maison hantée*
- Le port du masque sur l'ensemble du périmètre de la manifestation

Inscription sur notre site Internet, [www.faitesavanchets.ch](http://www.faitesavanchets.ch) ou par mail à [faiteshalloween@gmail.com](mailto:faiteshalloween@gmail.com)

Pour confirmer l'inscription, FaitesAvanchets demande par mail :

- Le nombre de participants adultes / enfants dès 12 ans
- Le jour de réservation des places assises à la buvette (vendredi et/ou samedi dès 18h00)
- Le choix de la formule repas (à payer d'avance)

Le nombre de places disponibles à la buvette étant limité à 80 par jour, au minimum une formule repas est à payer d'avance afin de garantir la réservation des places assises (coordonnées postales transmises à la confirmation d'inscription).

### Formules repas

Raclette 4 portions, boisson à choix : soda 1,5 litres, bière 1,5 litres, vin 0.5 litre) : 30 Francs

Ou

Soupe 4 portions, boisson à choix : soda 1,5 litres, bière 1,5 litres, vin 0.50 litre) : 25 Francs

Portions Raclette (tranche demi-meule, pommes de terre, cornichons, oignons) : 5 Francs

Bol de soupe 5 Francs

Les jours d'événement, vendredi 30 octobre dès 17h00 et le samedi 31 octobre dès 14h00, les personnes inscrites dès 12 ans, se rendent au stand Accueil pour récupérer un bracelet d'identification.

Ce bracelet d'identification confirme l'inscription et permet d'accéder aux animations, à la buvette et à la maison hantée.

Le comité organisateur se réserve le droit, sur tout le périmètre de la manifestation, de refuser toutes personnes contrevenant au présent règlement et au respect des recommandations liées à la crise sanitaire Covid-19, émises par les autorités cantonales ou fédérales.